



PROM'HAIES

Rencontres Nationales de la Haie et de l'Arbre Champêtre

24 et 25 octobre 2007

SYNTHESE DE L'ATELIER 1B :

LES PRATIQUES DE PLANTATION

Animatrice : Françoise SIRE - Prom'Haies
Réfèrent technique : Michel BOUTAUD - CREN Poitou-Charentes
Secrétaire : Roselyne REDIEN - Prom'Haies

Constat n°1 : l'évolution de la plantation n'est pas toujours conforme au projet

L'élaboration d'un projet de plantation doit prendre en compte une évolution possible du site. Ex : sur un siège d'exploitation, l'intégration future d'un bâtiment. Quelques années après la plantation, on se rend compte qu'un décalage est visible par rapport au projet initial. L'aménagement paysager nécessite un accompagnement, et donc un plan de gestion.

La phase de végétalisation est réfléchi trop en aval dans un projet d'aménagement.

Le plan de gestion doit être donné à la plantation

Le plan de gestion établit un relais entre le propriétaire, le réalisateur et le prescripteur.

Ex : dans le Rhône, on commence tout juste le travail d'intégration des haies dans le paysage. Le travail porte sur la création de nouveaux linéaires. Sans outil de gestion, le rôle pédagogique du technicien est important et même déterminant. Préciser tous les rôles et les fonctions de la haie, avec une vision élargie pour incorporer le corridor biologique, les effets climatiques, les aspects érosion des sols. Le rôle pédagogique du technicien est certain.

Conclusion : Mettre le planteur au cœur du projet. Bien repérer quelle est l'attente du planteur, son niveau de connaissance, le contexte du projet. En fait le technicien doit disposer de compétences techniques, de compétences pédagogiques et des compétences de formateur/animateur.

Constat n°2 : Les plantations ne respectent pas les formes et les structures locales.

Les séquences pratiquées il y a quelques années sont parfois inadaptées et donnent un aspect artificiel, par le choix des végétaux et l'aspect répétitif de la plantation. La séquence est une facilité technique et son aspect finit par s'estomper avec le temps.

D'autre part, dans le bocage depuis des siècles un chêne est planté tous les 10 m.

L'aspect pratique nous vient de Mr Soltner qui a su dégager l'approche technique de la haie : haute tige, gainage, brise-vent, bois d'œuvre...

Mais aujourd'hui peut-on envisager de créer de nouveaux paysages ? Au départ on se contentait de monter des projets en fonction des aides financières. Aujourd'hui il est préférable de monter des projets simples, utilisant des essences locales, il motivera davantage les élus et les planteurs. Un cahier des charges lourd est difficile à tenir.

Problème soulevé sur les aubépines. Plantation interdite en raison de leur extrême sensibilité au feu bactérien.

L'élaboration d'une « charte de la haie » avec des données nationales et mention des spécificités locales élaborée avec les acteurs eux-mêmes s'avère nécessaire.

Présentation de diverses expériences :

- le pays Avesnois propose un journal « plantons le décor » qui est un appel à projet adressé aux particuliers avec un cahier des charges garant de la qualité des plantations, portant sur les arbres, les arbustes et les fruitiers.
- Dans le Rhône, la FRAPNA a élaboré deux guides : « le guide de la plantation » adressé à la fédération des chasseurs et au Conseil Général, et le « guide du permis de planter » diffusé avec le permis de construire via les communautés de communes et les communes, à destination du grand public.

Question : comment prendre en compte la question du réchauffement climatique, ex : le châtaignier en phase de régression. Faut-il envisager la remontée d'espèces végétales ? Cette question sera abordée par Alexis Ducousseau, chercheur à l'Inra de Bordeaux, en plénière.

Par exemple, le Rhône déplore la perte de 60% des sorbiers des oiseaux.

Conclusion : Prendre en compte le contexte local dans les projets de plantations.

Constat n°3 : le paillage a fait ses preuves. Le film plastique reste cependant majoritairement utilisé. Comment inverser la tendance ?

Le Rhône utilise les végétaux broyés sur le parc du Pilat. La communauté de communes a acheté une broyeuse.

Le Gers voudrait utiliser le BRF mais manque de fournisseurs. Il utilise le film à base d'amidon de maïs et travaille à la mise en place d'une machine pour l'enlèvement du film plastique. Actuellement la collecte est faite par la chambre d'agriculture. Certains organismes refusent de reprendre le film trop souillé.

Question : le copeau de châtaignier est-il toxique ? Le Rhône utilise le châtaignier en BRF séché à 6 mois qui à ce stade aurait perdu son tanin.

Promhaies utilise le « boisé », copeaux de chêne, dont les tanins ont été extraits (utilisé pour la coloration du cognac notamment), et pratique aussi le paillage avec de « la javelle », sarments de vignes broyés, dans le Cognaçais.

L'intérêt du paillage est compris par les planteurs. Mais une crainte s'installe sur la pratique du mulching : problèmes de parasitisme et de maladies. Là aussi le rôle pédagogique du technicien est important. Beaucoup de confusions constatées sur les techniques de paillage, les méthodes et les matières utilisées ; entre mulching, BRF, paillage, copeaux... Nécessité d'une importante communication. Se pose aussi le problème des volumes de stockage. D'où la nécessité de rechercher des gisements de proximité, allant jusqu'à la mise en place de filières.

AP d'Autan expérimente différents paillages ; avec un regard scientifique sur la connaissance des matériaux et l'itinéraire technique.

Contat n°4 : Entretien des haies : taille sévère : haies peau de chagrin ; absence de bande enherbée.

Que ce soit à l'Est ou à l'Ouest : même combat.

Dans le Rhône le préfet a obligé à la replantation de 50 km de haies. Un cahier des charges est en préparation, ainsi qu'un arrêté préfectoral limitant les interventions d'entretien entre Mars et Octobre.

Le Conseil Général de la Vienne conduit un travail de rapprochement entre ses services Voiries et Environnement en mettant en évidence l'aspect économique : moins de passages d'entretien, moins de dépenses.

Les Aides agricoles MAE sont soumises à cahier des charges. Si l'on ajoute les arrêtés préfectoraux et les usages locaux, on risque de se retrouver face à un excès de réglementation provoquant autant de blocages.

L'importance de la communication est rappelée, ainsi que la nécessité d'associer l'ensemble des acteurs, comme les gestionnaires des lignes électriques en Deux-Sèvres.

Conclusion : Privilégier des haies doubles et la présence d'une bande enherbée dès la plantation.

Constat n°5 : La réalisation de plantations et actions d'entretien engendrent des atteintes à l'environnement : transport, fournitures, désherbage chimique...

Cela pose le problème de l'éco-certification des haies. Ce sont les partenaires, DDE et Conseils généraux, qu'il faut convaincre. En dehors des essences forestières, il n'existe pas sur le marché français de plants certifiés français. Il n'existe aucune traçabilité. Le marché est alimenté par des provenances étrangères, par exemple polonaise car la main d'œuvre pour le ramassage est moins chère. Est-ce que la labellisation de plants d'origine locale ne serait pas une piste ? Il faut cependant tenir compte de la difficulté accrue face aux fluctuations de récolte d'une année sur l'autre.

Notes écrites au tableau :

Constat : le projet

- Le projet de végétalisation est trop en aval dans un projet d'aménagement
- Le plan de gestion doit être donné à la plantation
- Nécessité de tenir compte de la volonté du propriétaire par les différents acteurs
- Manque de document environnementaux par la PAC pour la sensibilisation des agriculteurs
- Essentiel rôle pédagogique du technicien

Constat : les plantations

- La visibilité du séquençage s'atténue avec le temps
- Intérêt de la simplicité du projet
- Problème de l'aubépine
- Difficile de monter un projet pour un petit budget
- Nécessité d'une charte avec des données nationales et des spécificités locales élaborée avec les acteurs
ex : pays Avesnois : arbres, arbustes, fruitiers

ex : la FRAPNA : élaboration d'un guide de plantation

élaboration d'un permis de planter diffusé avec le permis de construire

- Prise en compte du changement climatique ? Constat d'espèces qui sont déjà déperissantes

Constat : le paillage

- Films plastique pas ôté
- Utilisation de paillage déchets verts : ex : le parc du Pilat
- Sur certains territoires, pas d'aide si paillage pas biodégradable
- Utilisation du BRF pour pailler. Mais pas de fourniture
- Toxicité du copeau de châtaignier ?
- Expérimentation d'enlèvement du film plastique
- Prendre en compte le coût d'enlèvement
- Problème des protection gibier pas biodégradable
- Informer sur le mulching
- Rechercher des matériaux et des gisements de proximité : mise en place de filières d'approvisionnement
- Diffuser les résultats d'expérimentation avec regard scientifique: ex : AP Autan
- Améliorer la connaissance des matériaux et des itinéraires techniques

Constat : l'entretien

- Rhône : DDE + CG pour élaborer un cahier des charges d'entretien
- Arrêté préfectoral pour fixer les dates d'entretien
- Vienne : rapprochement des services du CG entretien et environnement : entrée économique pour moins de passage
- Aides MAE soumises à cahier des charges + arrêté préfectoral pour renforcer les usages locaux
- Mais attention aux réglementations trop lourdes qui bloquent les planteurs
- Associer l'ensemble des acteurs : importance de la communication

Constat : impact environnemental

- Peu de démarche d'éco-certificatio
- Pistes de plants d'origine locale : labellisation

Attente des participants qui n'ont pu être abordées lors de l'atelier :

- Les haies spontanées
- Les espèces invasives
- La taille